



CERTIFICAT



DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur de Loisir Sportif
Option : *Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression*

La Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne Sports Pour Tous
Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

Vu l'article L. 212-1 et l'annexe II-1 de l'article A.212-1 du code du sport,
Vu l'arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle publié au JOFIF du 19 janvier 2012 portant engagement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du CQP ALS sous le code de la nomenclature des spécialités de formation : 338,
Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) tendant concernant le CQP
Vu la délibération de la CPNEF Sport du 12 décembre 2006 portant création du CQP ALS
Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(s),

Vu la décision délibérative du jury réuni le **08/02/2012**

à **Paris**

Délivre au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,

le **Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif,**

option, *Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression*

N° ALS/AGEE/EFMM/2012/0094

à **Mme Sylvie RINGENBACH-GARNY**

Ni(c) le **10/10/1971**

pour en bénéficier avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'animation des activités de loisir sportif

Fait à Paris le **21 juin 2012**

Pour la CPNEF Sport

Robert BARON

Pour la Fédération Française EFMM Sports pour Tous

Le Président

Jean-Louis PROVOST

Le titulaire

Le Directeur Technique National
P/o Le DTN Adjoint

Pascal PETRINI